



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 12825

Numéro SIREN : 789 821 535

Nom ou dénomination : UNITI

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2017 sous le numéro de dépôt 61638



1706171002

DATE DEPOT : 2017-06-21

NUMERO DE DEPOT : 2017R061638

N° GESTION : 2015B12825

N° SIREN : 789821535

DENOMINATION : UNITI

ADRESSE : 28 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/05/05

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REVI

**UNITI**  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.000.000 €  
Siège social : 28, avenue de Friedland - 75008 Paris  
789 821 535 R.C.S. Paris

---

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ORDINAIRE  
DU 5 MAI 2017**

---

---

L'an deux mille dix-sept,  
Le cinq mai,  
A 10 h 30,

Les actionnaires de la société Uniti, société anonyme au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 28, avenue de Friedland - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 821 535 (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire au siège social de la Société (l'Assemblée Générale »), sur convocation du directoire de la Société conformément aux stipulations de l'article 27 des statuts de la Société.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 29 mars 2017 (bulletin n° 38, p. 160 et 161). L'avis de convocation a été publié dans les Affiches Parisiennes, journal d'annonces légales, en date du 14 avril 2017. Les actionnaires inscrits au nominatif ont été régulièrement convoqués.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Georges BESSON, en sa qualité de Vice-Président du conseil de surveillance, fonction qu'il déclare accepter (le « Président »). Monsieur Stéphane ORIA et Monsieur Louis THANNBERGER sont désignés scrutateurs. Le président de séance et les deux scrutateurs forment ensemble le bureau.

M. Christophe CHEVALIER est désigné secrétaire de séance par le bureau.

M. Fabrice CAILLETTE, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est non présent.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée, à leur entrée en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 7 143 564 actions auxquelles correspondent 7 143 564 voix, sur un total de 10 000 000 d'actions auxquelles correspondent 10 000 000 de voix soit un quorum de 71,43 %.

En conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée sur première convocation peut valablement délibérer à titre ordinaire et extraordinaire.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de M. Stéphane ORIA en qualité de membre du Conseil de surveillance,
- Révocation de M. Bruno LECOQ de son mandat de membre du Directoire et de Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau à l'intention des actionnaires les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- une copie du Bulletin des annonces légales obligatoires du 29 mars 2017 (bulletin n° 38, p. 160 et 161) au sein duquel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- une copie du journal Les Affiches Parisiennes, journal d'annonces légales en date du 14 avril 2017, dans lequel a été publié l'avis de convocation ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires titulaires d'actions au nominatif et aux commissaires aux comptes ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les bulletins de vote par correspondance,
- la feuille de présence de l'assemblée certifiée par le bureau ;
- la liste des actionnaires ;
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale ;
- le rapport du Directoire sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare ensuite que le rapport du directoire de la Société, le texte des projets des présentes résolutions ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'Assemblée Générale et du commissaire aux comptes, dans un délai suffisant pour leur permettre d'en prendre connaissance, au siège social de la Société et il a été fait droit, dans les conditions légales à toutes demandes de communication.

L'Assemblée Générale donne acte au Président de l'ensemble de ces déclarations.

Le Président propose, afin de consacrer l'essentiel du temps aux débats, de ne pas procéder à la lecture intégrale des rapports déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires.

L'Assemblée Générale donne son accord pour qu'il ne soit pas procédé à la lecture intégrale desdits rapports.


Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Après différents échanges, et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi et les statuts.

### Première résolution

*(Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance)*

L'assemblée générale décide de nommer :


M. Stéphane ORIA   
demeurant 21 chemin de Muscat d'Hérail  
34410 Sauvian

né le 11 juin 1979 à Béziers (34)

En qualité de membre du Conseil de surveillance, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Conseil, conformément à l'article 19 des statuts.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.***

### Deuxième résolution

*(Révocation de M. Bruno LECOQ de son mandat de membre du Directoire et de Directeur Général)* 

L'assemblée générale, constatant que M. Bruno LECOQ a été dûment avisé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs invoqués à l'appui de la proposition de révocation et mis en mesure de présenter ses arguments en défense révoque, à compter de ce jour, M. Bruno LECOQ de son mandat de membre du Directoire et Directeur Général. )

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée avec 6 985 230 voix des actionnaires présents ou représentés, contre 0. Monsieur Bruno LECOQ ne prend pas part au vote et la société TALENCE SELECTION PME s'abstient.***

### Troisième résolution

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h45.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau et le secrétaire de séance.

M. Georges BESSON  
Président

M. Stéphane ORIA  
Scrutateur

M. Monsieur Louis THANNBERGER  
Scrutateur

M. Christophe CHEVALIER  
Secrétaire de séance



1706171001

DATE DEPOT : 2017-06-21

NUMERO DE DEPOT : 2017R061638

N° GESTION : 2015B12825

N° SIREN : 789821535

DENOMINATION : UNITI

ADRESSE : 28 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/05/05

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE :  
CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU DIRECTOIRE  
CHANGEMENT DE PRESIDENT DU DIRECTOIRE  
CHANGEMENT DE PRESIDENT  
CHANGEMENT DE VICE PRESIDENT

PN, 05.05.17, CW-DC-C2 (du C.S)  
CY (du C.S)  
PE, ~ 205-R7 et MD1 15B12825

**UNITI**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.000.000 €  
Siège social : 28, avenue de Friedland - 75008 Paris  
789 821 535 R.C.S. Paris

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU 5 MAI 2017**

Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
21 JUN 2017  
Sous le n° R 61637

L'an deux mille dix-sept,  
Le cinq mai,  
A 9 h 00,

Les membres du Conseil de surveillance de la société UNITI se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- M. Georges BESSON, membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président,
- M. Louis THANNEBERGER, membre du Conseil de Surveillance,

La moitié au moins des membres étant réunis, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Georges BESSON, Vice-Président du Conseil de surveillance, assume la fonction de Président de séance.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ constatation de la démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de Président du Directoire,
- ◆ nomination d'un nouveau Président du Directoire,
- ◆ pouvoir et rémunération du Président du Directoire,
- ◆ nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance,
- ◆ nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance,
- ◆ pouvoirs pour accomplir les formalités légales,
- ◆ questions diverses.

**1. Démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de membre du Directoire et constatation de la cessation de ses fonctions de Président du Directoire**

Les membres du Conseil acceptent et prennent acte de la démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de membre du Directoire à compter de ce jour, et constate que cette démission n'est faite ni à contre temps ni contre l'intérêt de la société. Il est pris acte de fait de la fin de son mandat de Président du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance remercient unanimement M. Stéphane ORIA d'avoir bien voulu assumer jusqu'alors la présidence du Directoire et lui donnent quitus pour la durée de son mandat.

## **2. Nomination d'un nouveau Président du Directoire**

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de membre du Directoire et de Président du Directoire à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts :

M. Frédéric BOISSON  
demeurant 29 rue de Courpouyran  
34990 Juvignac

né le 22 octobre 1968 à Montpellier (34)

M. Frédéric BOISSON accepte ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée, étant précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer lesdites fonctions.

## **3. Pouvoir et rémunération du Président du Directoire**

Le Président du Directoire assure sous sa responsabilité la direction de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil de Surveillance. Il dispose de la signature bancaire.

Le nouveau Président du Directoire aura tout particulièrement pour mission de :

- Structurer le fonctionnement de la Société depuis la recherche de terrains jusqu'à la livraison des opérations réalisées,
- La gestion financière des opérations en cours de réalisation, de la trésorerie de la Société et de ses filiales, du fonctionnement et de la validation des levées de fonds,
- La gestion comptable et juridique de la Société et de ses filiales,
- Permettre la réalisation par la société d'un minimum de 600 lots/an à compter de 2020.

Le Conseil de surveillance décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le Président du Directoire aura droit, en rémunération de ses fonctions, à une somme fixe mensuelle de 10 000 €.

Il est également souscrit auprès de la compagnie VERSPIEREN et au profit du Président du Directoire :

- Une assurance chômage GSC, formule 70 % 12 mois extensible à 24 mois,
- Une assurance RC pro mandataire social.

Enfin, il est décidé qu'il sera attribué 500 000 actions au Président du Directoire sous conditions de performance et selon des modalités à définir au plus tard le 31 août 2017.

## **4. Nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance**

Sous réserve de sa nomination par l'assemblée générale des actionnaires en qualité de membre du Conseil, et en remplacement de M. Hervé GEVAUDAN, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président du Conseil de surveillance à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Conseil, conformément à l'article 19 des statuts :

M. Stéphane ORIA  
demeurant 21 chemin de Muscat d'Hérail  
34410 Sauvian

né le 11 juin 1979 à Béziers (34)

M. Stéphane ORIA accepte ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée, étant précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer lesdites fonctions.

Les membres du Conseil de Surveillance remercient unanimement M. Hervé GEVAUDAN, d'avoir bien voulu assumer jusqu'alors la présidence du Conseil et lui donnent quitus pour la durée de son mandat.

#### **5. Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance**

En remplacement de M. Georges BESSON, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Conseil, conformément à l'article 19 des statuts :

M. Hervé GEVAUDAN  
demeurant 618 chemin de l'Anglore  
34200 Sète

né le 21 juillet 1968 à Saint-Cloud (92)

M. Hervé GEVAUDAN accepte ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée, étant précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer lesdites fonctions.

Les membres du Conseil de Surveillance remercient unanimement M. Georges BESSON, d'avoir bien voulu assumer jusqu'alors la vice-présidence du Conseil et lui donnent quitus pour la durée de son mandat.

#### **6. Pouvoirs pour les formalités**

Le Conseil donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités prévues par la loi ou les règlements.

#### **7. Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par M. Georges BESSON, vice-Président du Conseil de Surveillance.

\_\_\_\_\_  
Le Vice-Président  
M. Georges BESSON



64